

«L'objectif de la ZLECAf est d'ériger l'Afrique en zone de libre-échange»

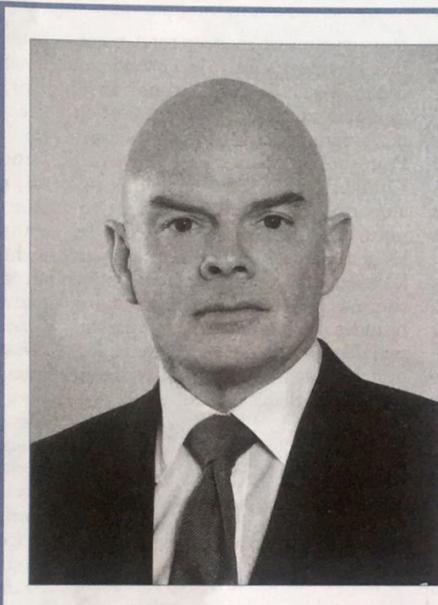
■ Le Royaume du Maroc apportera sa contribution à bien des égards, que l'on ne saurait résumer à sa seule situation géographique avantageuse, carrefour entre l'Europe et l'Afrique ■ D'une Eurafrique bancaire, il n'y a que du bien à attendre.

■ Quels sont les objectifs actualisés du projet de la ZLECAf ?

L'objectif de la ZLECAf est clair : ériger l'Afrique en zone de libre-échange qui profiterait à l'ensemble des Etats africains qui en sont membres. Par zone de libre-échange, on entend que les personnes pourront librement circuler d'un pays à l'autre, de même que les capitaux et les biens, comme cela est possible au sein de l'Espace économique européen (EEE). Les Etats africains avaient le choix entre un accord similaire au défunt ALENA (l'accord entre le Mexique, les Etats-Unis et le Canada) et à celui de l'Union Européenne (UE). C'est ce dernier qu'ils ont retenu. Les dirigeants africains démontrent ainsi une ambition qui semble avoir quitté les dirigeants des pays de l'UE, au moment où cette dernière est «au bord du précipice».

■ Quel rôle le Maroc peut-il jouer dans une telle configuration ?

Chaque Etat africain tient un rôle essentiel au bon fonctionnement et à la pérennisation de la ZLECAf. Le Royaume du Maroc apportera sa contribution à bien des égards, que l'on ne saurait résumer à sa seule situation géographique avantageuse, carrefour entre l'Europe et l'Afrique. Il s'agit certes là d'un facteur favorable, mais le rôle de leader que le Maroc peut tenir dans le développement de la ZLECAf tient d'abord à son volontarisme et à son dynamisme ; la vigueur de son secteur économique et de ses entreprises ; la qualité de sa diplomatie (politique, économique et religieuse) ; le «Statut Avancé» que l'UE lui a accordé et qui, à terme, arrimera le Royaume à l'EEE ; l'exper-



Alain Gauvin
Associé et responsable des bureaux de Casablanca et d'Alger de LPA-CGR
Chaque Etat africain tient un rôle essentiel au bon fonctionnement et à la pérennisation de la ZLECAf

tise acquise par les autorités bancaires et financières et leur dynamisme, notamment BAM et l'AMMC, de ses infrastructures de marché, la Bourse de Casablanca (malgré quelques difficultés qui ne dépendent pas tant de cette dernière que de l'idée que se font les épargnants marocains de l'investissement en bourse) et MaroClear ; l'ambition du développement qui anime les entreprises marocaines, au premier rang desquelles les banques marocaines, présentes sur tous les fronts : banquiers-éclaireurs africains des entreprises marocaines, banquiers-financiers de PME (malgré un accès à l'information précaire) ; banquiers-acteurs de la bi-bancarisation, en Europe et en Afrique, des diasporas africaines, en permettant à ces dernières de transférer leurs économies dans leurs pays d'origine, contribuant ainsi au financement des pays d'émigration ; banquiers-promoteurs des transferts des MRE, indispensables à

LES GRANDES BANQUES MAROCAINES SONT PRÉSENTES ET ACTIVES DANS PLUSIEURS PAYS DE L'UE OÙ LEUR FUT OCTROYÉ LE «PASSEPORT EUROPÉEN», GAGE DE QUALITÉ DE CES BANQUES, ET D'AUTRES BANQUES AFRICAINES Y OPÈRENT

l'économie marocaine, malgré les tracasseries réglementaires vécues dans une Europe qui se recroqueville.

Volontarisme récemment réitéré par Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'industrie, du commerce, de l'économie verte et numérique, lorsqu'il rappelle que les «pays maghrébins sont appelés à redoubler d'effort [...] pour

lever les obstacles au commerce entre nos pays qui reste en deçà des aspirations de nos peuples».

■ Un rapprochement entre l'UE et l'UA pour le secteur bancaire est-il possible ?

Votre question peut prêter à sourire et ma réponse à rire : j'affirme que ce rapprochement a déjà eu lieu, non sur les plans institutionnel et réglementaire, car il n'existe pas encore d'autorité bancaire unique ayant pour mission de réguler, c'est-à-dire d'émettre des normes uniformes ou, au moins, harmonisées, d'en contrôler le respect par les professionnels et d'en sanctionner la violation. Mais les acteurs eux-mêmes ont pris l'initiative de ce rapprochement : les grandes banques marocaines sont présentes et actives dans plusieurs pays de l'UE où leur fut octroyé le «Passport Européen», gage de qualité de ces banques, et d'autres banques africaines y opèrent.

Ce mouvement s'amplifiera, tant les flux migratoires

se développent et les intérêts convergent entre les deux continents ; intérêts pas seulement commerciaux, mais procédant aussi de principes supérieurs, tel que l'ordre public : que des banques africaines opèrent en Europe et c'est l'efficacité de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) qui s'en trouve renforcée.

Quelques esprits chagrins feront remarquer que les banques européennes, en particulier françaises, ont plié bagage depuis quelques années, ce qui est regrettable. Difficile de les blâmer quand on sait le poids des contraintes réglementaires qui pèsent sur ces banques dès lors qu'elles se montrent ambitieuses. L'exception que constitue Société Générale, présente et dynamique en Afrique, mérite d'être saluée.

■ Quelle serait la vocation de cette Eurafrique bancaire ?

D'une Eurafrique bancaire, il n'y a que du bien à attendre : efficacité de la LCB-FT accrue ; accompagnement facilité du développement des entreprises africaines en Europe et des entreprises européennes en Afrique ; syndications bancaires favorisées ; échange de bonnes pratiques dans bien des domaines : celui de la gouvernance, de la relation avec le client, de la banque digitale, etc. Bien sûr, pour prospérer, cette Eurafrique bancaire doit respecter les spécificités de marchés, de pratiques et d'acteurs aussi divers que nombreux. Par ailleurs, la participation des Etats africains à des instances telles que le Comité de Bâle s'impose pour, enfin, élaborer des normes prudentielles tenant compte de la diversité du marché bancaire africain.

PROPOS RECUEILLIS PAR MEHDI MOUTTALIB